

*Proposition de traitement du sujet :*

**Peut-on penser par soi-même sans se soucier de ce que pensent les autres ?**

La question porte sur les capacités d'exercer sa pensée comme activité propre. Celle-ci est interrogée dans la relation d'exclusion, d'indifférence ou de rejet du résultat de la même activité chez les autres sujets. Il semble que cette relation d'indépendance à l'égard des pensées d'autrui soit constitutive de la pensée réfléchie, autonome. Mais penser par soi-même ne consiste pas seulement à émettre un avis, cela suppose d'avoir des prises de position indépendantes, d'élaborer ses propres positions, de se reconnaître enfin dans celles-ci. C'est dire que cela renvoie à une rencontre, voire à une confrontation, de notre pensée propre avec celle des autres. Dès lors, la pensée autonome semble aussi bien s'exercer dans l'indifférence à l'égard des autres que dans une démarche commune. Si une pensée n'était pas indépendante des autres, elle ne serait pas autonome. Inversement, si une pensée n'ait pas redevable aux autres pensées, elle serait isolée, marginale, rendue inopérante.

**Chacun doit répondre de ses positions parmi les autres, donc se situer en fonction d'eux.**

- On évalue spontanément le « camp » auquel on appartient : majoritaire, minoritaire ou marginal.
- On ne peut penser qu'au moyen de règles communes, appliquées par tous les penseurs.
- On est responsable de ses positions : chacun doit pouvoir assumer ses avis devant les autres.

*Autant de dimensions par lesquelles j'anticipe le regard des autres sur les avis que j'émetts : je me soumetts par avance à leur influence.*

**Mes positions relèvent pourtant d'une démarche indépendante, indifférente à l'égard des autres.**

- On ne choisit pas une position pour son audience, mais en fonction de sa valeur propre.
- Si les principes rationnels sont partagés, tout raisonnement exprime une démarche personnelle.
- Toute position digne en elle-même ne doit pas craindre le tribunal de la collectivité.

*De la sorte, la pensée autonome apparaît dans toutes ses dimensions personnelles, soumise à ma seule autorité, au risque de conduire à mon isolement.*

**Penser par soi est une activité d'autant plus autonome qu'elle dépend de la pensée des autres.**

- Le succès public d'une position est le signe d'une convenance que je me dois d'interroger.
- C'est dans l'application de règles communes que je découvre des démarches qui me sont propres.
- C'est dans et par la confrontation avec celles des autres que j'élaborer mes propres positions.

Ainsi, toute pensée est à la fois personnelle dans son procédé (j'en suis l'auteur, je la reconnais comme la mienne propre) et collective dans sa constitution (les avis sont partagés, ils se formulent dans le cadre de débats, procèdent de règles communes). Il faut ainsi dire qu'une activité de fait conduite en société est définie de droit comme le propre d'un sujet : c'est qu'elle échappe, dans sa nature propre, aux procédés qui lui ont permis de se constituer. Dès lors, la pensée est une réalité toute spirituelle qui ne peut être saisie qu'au moyen d'expressions auxquelles elle ne se réduit pas : des énoncés, des débats, des conclusions. Elle relève bien en elle-même d'un processus d'auto-formation.